



Ouagadougou, le **09 AOUT 2024**

N°2024-**0909** /MDAC/SG/DCRHM

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE LA DEFENSE ET DES ANCIENS COMBATTANTS

COMMUNIQUE:

Le public burkinabè est informé du recrutement exceptionnel de **neuf cent dix (910) Militaires Du Rang** pour les besoins des Forces Armées Nationales dont **huit cent quatre-vingt-seize (896) garçons** et **quatorze (14) filles** au compte du contingent de la classe 2024.

Une priorité sera accordée aux **Volontaires pour la Défense de la Patrie**, aux **veuves et orphelins des forces de défense et de sécurité** ainsi que des **VDP tombés sur le champ d'honneurs**.

I- CONDITIONS DE CANDIDATURE

- ✓ être de nationalité Burkinabè ;
- ✓ être célibataire sans enfant à charge ;
- ✓ être âgé (e) de vingt (20) ans au moins et vingt-cinq (25) ans au plus au 31 décembre 2024 (c'est-à-dire être né (e) entre le **31 décembre 1999 et le 31 décembre 2004**) pour les **candidats civils** ;
- ✓ être âgé (e) de dix-huit (18) ans au moins et trente-cinq (35) ans au plus au 31 décembre 2024 (c'est-à-dire être né (e) entre le **31 décembre 1989 et le 31 décembre 2006**) pour les **candidats VDP** ;
- ✓ être titulaire du Brevet d'Etudes du Premier Cycle (BEPC) ;
- ✓ être enrôlé Volontaire pour la Défense de la patrie pour les candidats VDP ;
- ✓ Avoir un casier judiciaire vierge datant de moins de trois (03) mois ;
- ✓ être physiquement apte à suivre la formation ;
- ✓ jouir de ses droits civiques et être de bonne moralité ;
- ✓ n'avoir pas d'engagement à la fonction publique.

II- COMPOSITION DES DOSSIERS

- un (01) certificat de nationalité burkinabè ;

- deux (02) extraits d'actes de naissance ou jugement supplétif en tenant lieu et établi avant 2022 (pas de copies légalisées) ;
- un (01) casier judiciaire vierge datant de moins de trois (03) mois à la date du début du dépôt des dossiers de candidature ;
- une (01) photocopie légalisée de la Carte Professionnelle VDP ou de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ;
- un (01) certificat de non grossesse délivré par un médecin militaire (pour les candidats de sexe féminin) ;
- un (01) contrat d'engagement à jour en qualité de Volontaire pour la Défense de la Patrie ;
- un (01) certificat médical de visite et contre visite délivré par un médecin militaire pour les candidats civils ;
- une (01) photocopie légalisée du diplôme du Brevet d'Etudes du Premier Cycle (BEPC).

III. RECEPTION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les VDP désirant se faire recruter, déposeront leur dossier complet sur présentation de la Carte Professionnelle VDP ou de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) dans les coordinations communales, provinciales et régionales de la BVDP tous les jours ouvrables du **12 août au 12 septembre 2024 de 08h 00 mn à 16 h 00 mn.**

Les dossiers des VDP Nationaux sont réceptionnés et transmis directement aux régions militaires par les différents responsables.

Les jeunes gens désirant se faire recruter, déposeront leur dossier complet sur présentation de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) à la Direction Centrale des Ressources Humaines et de la Mobilisation sise dans les anciens locaux du Service National pour le Développement (SND) tous les jours ouvrables du **12 août au 12 septembre 2024 de 08 h 00 mn à 16 h 00 mn.**

IV- EPREUVES DE LA SELECTION

Les épreuves de sélection débuteront à partir du **1^{er} Octobre 2024** dans la garnison de Ouagadougou selon un calendrier qui sera communiqué ultérieurement.

PREMIERE PHASE

- Epreuves physiques

Elle portera sur :

- 1- Les formalités administratives notamment la vérification du récépissé d'inscription et de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ayant servi au dépôt du dossier
- 2- L'administration des épreuves sportives suivantes :
 - **Pour les candidats engagés Volontaires pour la Défense de la Patrie :**
 - courses de 400 mètres et 100 mètres pour les garçons ;
 - courses de 400 mètres et 60 mètres pour les filles
 - abdominaux, flexions des bras pour les garçons et les filles.

➤ **Pour les candidats civils :**

- courses de 1500 mètres et 100 mètres pour les garçons ;
- courses de 1000 mètres et 80 mètres pour les filles.

L'appel des candidats se fera à 05 heures 00 minute dans les différents centres de composition.

DEUXIEME PHASE

- Epreuves écrites et /ou pratiques

Les dates et lieux des épreuves écrites et ou pratiques seront communiqués ultérieurement à l'issue des épreuves sportives.

Les candidats se présenteront sur les lieux des épreuves munis du récépissé d'inscription et de la Carte d'Identité Burkinabè (CNIB) ayant servi au dépôt du dossier.

L'appel des candidats se fera à 06 heures 00 minute dans les différents centres de composition.

V- ADMISSION

L'admission définitive sera prononcée à l'issue de la visite médicale d'aptitude et de l'enquête de moralité.



Général de Brigade Kassoum COULIBALY

Officier de l'Ordre de l'Etalon

DIFFUSION :

- sur la RNB à toutes les heures de communiqué en français pendant 3 jours;
- dans le Quotidien Sidwaya.